

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 21/11/2019 au 13/12/2019**

**Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 22 août 2016 portant
désignation du site Natura 2000
« Ruisseaux du Boën, Ban et Dont d'Aix »**

Aucun avis n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.